Déclaration de décès. — Alexandre Delescaut, 42 fileur, la Citadelle.

SAILLY. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Louis Dufmarre, la Verte-Rue.

Déclaration de décès. — Aristide Tilman, 2 mois, le Tronquois.

HEM. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Louise Dille, Petit-Lannoy.

ANNAPPES. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Albert Connart, rue de la Justice.

FORENT. — Déclaration de décès du 5 janvier. — Jules Mulliez, 2 mois, la Place.

ASCQ. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — André Bouriez, rue Marceau.

BAISIEUX. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Néant.

Publication de mariage. — Jules Duhaut, 24 ans, peintre, Grand-Buisieu, et Séraphine Carlier, 25 ans, couturière, Camphin.

LEERS. — Déclarations de naissances du 5 janvier. — Achille Deronne, au Nouveau-Jeu. — Emérence Merches, à la Petite-Frontière.

MOUVAUX. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Marguerite Lorridan, rue Gambetta.

Mariages. — Louis Quéva, 33 ans, jardinier, et Elise Vienne, 25 ans, servante. — Victor Desrumeaux, 27 ans, trieur, à Tourcoing, et Claire Coupain, 27 ans, soigneuse.

Déclaration de décès. — Marthe Baisez, 3 ans 1/2, rue de Roubaix.

BONDUES. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Lucia Flament, au Jambon.

LINSELLES. — Déclarations de naissances du 5 janvier. — Lucienne Monniaux, à la Vallée. — Jules Delbart, à la Brasserie.

HALLUIN. — Déclaration de naissance du 5 janvier. — Gustave Parent, rue des Ecoles.

DOTTIGNIES. — Déclarations de décès du 5 janvier. — Pauline Desbonnets, 68 ans, hameau du Petit-Tourcoing. — Georges Libbrecht, 2 ans 6 mois, au Bréda.

MOUSCRON. — Déclarations de naissances du 5 janvier. — René Desmet, rue de Roubaix. — Malvina Callewaert, rue des Artistes. — Julia Florquin, canton du Bourbon. — Auguste Coussement, au Tuquet. — Maria Maigneau, Bois-Pichaux. — Alice Delannoy, ruelle Legland, Jules Libbrecht, à la Marlière. — Alice Debaere, rue du Nord. — Henri Delepaut, rue de la Station.

Publications de mariages. — Léon De Brabander, 24 ans, monteur, à Tourcoing, et Philomène Coppens, 18 ans, doubleuse, à Mouscron. — Théodore Opsommer, 20 ans, ouvrier de fabrique, et Rosalie Ingels, 19

Mariage. — Remi Demeulemeester, 22 ans, tisserand, au Tuquet, et Emma Vallez, 21 ans, ménagère, hameau de l'Espérance.

Déclarations de décès. — Adolphe Demaegt, 2 ans 9 mois, cour Lerouge. — Marie Debacker, 3 mois, rue du Petit-Courtrai.

MENIN. — Déclarations de naissances du 5 janvier. — Flore Dewitte, rue de Mouscron, 51. — Jules Malfait, rue Longue, 3. — Elsa Ramacker, rue de l'Arsenal, 25.

RENAIX. — Déclarations de naissances du 5 janvier. — Noël Casseyas. — Léon D'hondt. — Adolphine Barthelon. — Gilbert Vanderswalm — Julien Kerkhove. — Julien Louis. — Camille Brugeman. — Julia Vanmeerhaeghe. — Martha Ronse.

Mariages. — Edmond Sadoine, 23 ans 4 mois, tisserand, et Zoé Dejonghe, 20 ans 2 mois, tisserande. — Jean Demortier, 28 ans 7 mois, tisserand, et Maria Dewolf, 23 ans 11 mois, journalière. — Emile Cantraine, 25 ans 8 mois, cultivateur, et Marie Vanhelleputte, 26 ans 7 mois, tisserande.

Déclarations de décès. — Victoire Vander Beken, 52 ans. — Marguerite Teintenier, 6 mois. — Louis Vanhooland, 60 ans. — Julia Velghe, 7 ans 1 mois. — Georges Van Rechem,, 4 mois. — Prosper Delarue, 54 ans 10 mois. — Pauline Noulet, 50 ans.

COURTRAI. — Déclarations de naissances du 5 janvier. — Evariste Vandebeurie, Marché-au-Bois. — Claire Lemeire, Petit-Kring. — Amédée Lecluyse, rue de la Plume.

Déclarations de décès. — Léon Tras, 64 ans, rue du Canal. — Richard Cloetens, 4 ans, rue des Douze-Apôtres. — Marie Devroe, 69 ans, rue St-Nicolas.

L'un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.

Imprimerie ALFRED REDOUX, Grande-Rue, 71, Roubaix

FEUILLETON DU 7 JANVIER 1901 N° 161

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

XVII

La veillée des larmes

Les émotions qu'il avait traversées et que seule l'agitation de la lutte et la rapidité des évènements survenus lui avaient permis de supporter amenaient une réaction dans ce pauvre petit corps usé par l'impitoyable maladie.

Avec la mobilité d'impressions naturelle à l'enfance son esprit avait oublié déjà les péripéties de la journée ; mais la fatigue n'en engendrait pas moins la fièvre...

De plus, parti le matin sans manger de l'ignoble tandis de La Limace, chassé par Panouffle, Claudinet n'avait pris aucune nourriture de la journée. Il n'avait d'ailleurs guère eu le temps de songer à cela.

Un frisson secoua tout son corps ; il se sentit pâlir...

Une immense faiblesse le saisit, et il dut s'appuyer contre un meuble...

Fanfan, levant en ce moment les yeux sur son ami, s'aperçut de l'altération de ses traits...

— Qu'as-tu donc, Claudinet ?

— Rien !... Un malaise... mais c'est passé !...

— Oh ! mon Dieu, reprit Fanfan, devinant la cause de la pâleur de l'enfant. Tu as froid, n'est-ce pas, et faim !... Assieds-toi là... je vais allumer le feu... et nous allons manger...

Il fit revenir Claudinet dans le petit salon, et l'installa sur un canapé contre la cheminée, où un feu de bois était préparé...

Il l'alluma, et au bout d'un instant, la flamme flambait, claire et joyeuse.

— C'est bon le feu, fit le petit malade en contemplant d'un air timide le foyer où crépitaient gaiement les bûches.

— A manger, maintenant ! dit Fanfan.

Il eut l'idée de sonner un valet de chambre, mais il se dit qu'il aurait peut-être des explications à fournir qu'il ne voulait donner qu'à M. de Montlaur.

Il pensa alors à un grand buffet de chêne sculpté qui occupait tout un panneau de la salle à manger, et où il se rappelait avoir vu les domestiques enfermer après les repas certains reliefs de la desserte.

Il prit une bougie et se dirigea de ce côté.

Tout était tranquille dans l'hôtel : dans les cuisines au sous-sol on entendait vaguement causer les domestiques.

A une pendule, quand l'enfant passa, dix heures sonnèrent.

Il ouvrit le buffet. Sur une tablette, il y avait un pâté, un fromage et une tarte à peine entamés.

Fanfan mit le tout sur un plateau, y ajouta deux verres, deux couverts, une carafe de vin, un broc d'eau, et reprit le chemin du petit salon où il avait laissé Claudinet.

— Voici ! dit-il en entrant joyeusement. Regarde !

— Oh ! fit Claudinet, en ouvrant de grands yeux, que de bonnes choses !

— N'est-ce pas ? Nous allons faire la dinette.

Et les deux enfants s'attablèrent dans la chambre chaude, heureux et pleins d'un appétit bien naturel à leur âge et après les fatigues de toutes sortes par lesquelles ils venaient de passer.

Pendant quelque temps on n'entendit guère que le bruit des lames fourchettes et de leurs mâchoires.

Mais au bout d'un instant, Claudinet, devenu presque guilleret, prit la parole :

— Cette dinette me rappelle celle que nous avons faite en rient tous les deux un jour... je ne sais pas où, dans nos voyages avec l'entresort .. Te la rappelles-tu ? toi... Nous avions entre nous juré de ne pas manger d'une poule que nous savions volée par Panouffle... Nous avions faim, pourtant... les affaires me marchaient pas en ce moment. Nous nous étions sauvés avec un morceau de pain sec... Alors, tu m'as dit comme tout à l'heure : « Viens, nous allons faire la dinette ! » Et, assis contre un buisson où nous cueillions des mûres, nous avons mangé en riant... et contents... pas autant qu'aujourd'hui, mais heureux tout de même de nous sentir à côté l'un de l'autre, et nous aimant si bien...

— Je m'en souviens ! fit Fanfan.

— Est-ce possible tout de même ?... reprit Claudinet. Dire que nous voilà sauvés et pour toujours l'un près de l'autre ! M. de Montlaur est bon pour toi... Bientôt il t'aimera tout à fait. Tu es si gentil, si intelligent, si honnête !... Tu lui es si reconnaissant de ce qu'il fait pour toi !... Ainsi, ces lettres, même si elles ne le regardent pas, même si elles lui sont inutiles, ne crois-tu pas qu'il te saura gré de t'être exposé si bravement pour les lui rapporter...

— Il est vrai qu'entre les mains de La Limace elles ne pouvaient servir qu'à quelque chose de mal... Oui, tu as raison, et, j'en suis sûr, mon protecteur sera content de les avoir.

— C'est certain !... Et où les as-tu mises, ces lettres ?

— Oh ! je ne les ai pas perdues... Les voici !

Et retirant la petite liasse de sa poche, Fanfan la posa sur le guéridon de Claudinet, à côté du canapé où était dressée leur dinette.

— Fais voir, dit celui-ci... Regardons ce qu'il y a de si important dans ces lettres, pour que La Limace ait dit que c'était sa fortune, et qu'il soit entré dans une si terrible fureur en ne les retrouvant pas...

— Non ! fit vivement Fanfan, arrêtant la main de son ami. Elles ne sont pas à nous ; nous n'avons pas le droit d'en connaître le contenu... Ce serait mal !

— Oui, ce serait mal ! répondit Claudinet, repoussant aussitôt la lettre qu'il tenait et la remettant avec les autres... Tu as toujours raison !...

Puis, avec un émotion profonde :

— Oh ! que je t'aime, Fanfan ! continua-t-il. Tu es vraiment mon bon ange !... C'est toi qui m'as montré la route du bien qui m'as empêché de rester dans la boue, où j'étais dès ma naissance, où j'étais destiné à vivre. C'est toi qui, le premier, m'as parlé de vertu, d'honnêteté, du bien, du mal, et du bon Dieu ! Oh ! que je t'aime !...

— Ce n'est pas moi qui t'ai montré tout cela, mon cher Claudinet, c'est ton cœur !...

— Ah ! si je devais vivre poursuivit l'enfant, comme je serais heureux de vivre près de toi et pour toi ! Rester ici toujours... pleurer quand tu serais triste, rire quand tu serais heureux !... Mais le médecin de l'hospice, que j'ai entendu,... — tu te rappelles, n'est-ce pas, je t'ai raconté cela à l'époque... et moi je ne l'oublie pas ! — ce célèbre médecin qui ne se trompait jamais, disaient les étudiants, a assuré que je devais mourir dans l'année...

— Tais-toi donc, grosse bête, interrompit Fanfan tout en larmes, puisque nous allons te guérir !... Voilà-t-il pas des idées... pour un rhume !...

— Non ! non ! je n'ai plus longtemps à vivre... continua Claudinet en secouant la tête. Je le sens bien, va !... Je ne veux pas y croire pourtant... Je voudrais tant vivre ! avec toi, maintenant que nous allons être si heureux !... Mais, s'il faut que je meure... oh ! oui ! oui, je voudrais pouvoir faire quelque chose pour ton bonheur avant de partir !...

— Chasse ces vilaines idées, mon ami... Tu verras, on va te donner des médecins, des bons, des chers, qui savent comment on guérit. M. de Montlaur me l'a promis. Et ils te sauveront !... D'ici là, aimons-nous bien, et espérons.

Puis, jetant une bûche dans le feu :

— Réchauffe-toi !... Te sens-tu mieux ?... Mange encore un peu de cette tarte... Elle est bonne, hein ? Nous n'en avons pas souvent mangé de pareilles dans l'entresort...

— Te rappelles-tu, Fanfan ?...

Alors, pauvres petites créatures !... tandis que tant d'autres enfants insoucieux n'ont que leurs souvenirs des jeux de la veille, ou des baisers et des caresses reçues, eux, ils évoquèrent les scènes hideuses de leur enfance, les seuls tableaux que la vie leur eût encore offerts.

Et ils éprouvaient cependant une sorte d'âpre plaisir à parler de ces temps écoulés qui jamais ne devaient plus revenir.

Homme ou enfant, qui n'aime, après le danger, à retracer dans son imagination les luttes soutenues et les périls évités ?

Claudinet, étendu dans son fauteuil, engourdi par la douce chaleur du foyer, pénétré des câlineries de Fanfan assis sur un tabouret à côté de lui, le cœur plein de doux espoirs, se reprenait à la vie, malgré ses tristes paroles, et croyait à l'avenir radieux, semblable à un convalescent à qui l'on promet la guérison proche et certaine.

Ils causèrent longtemps ainsi...

Le temps passait sans qu'ils s'en aperçussent.

Mais peu à peu, la fatigue fut la plus forte.

Leurs paupières se fermaient, closes par le sommeil.

— Déjà minuit ! fit Fanfan en regardant la pendule. Ecoute, Claudinet, si M. de Montlaur est rentré, ce qui m'étonnerait, car je crois qu'il serait venu me voir, il est trop tard pour lui parler ce soir. Nous ne le verrons que demain. D'ici là, si tu veux, nous allons dormir. Il est temps.

— Je veux ce que tu veux, répondit Claudinet... J'ai sommeil, c'est vrai !

— Tu vas alors te coucher dans mon lit, dans la chambre à côté... Moi, je dormirai sur ce canapé.

— Oh ! non !... J'aimerais mieux rester ici... auprès du feu... J'ai toujours froid, tu sais... Avec une couverture, sur ce canapé, je serai très bien.

Et comme Fanfan insistait pour lui faire prendre son lit :

— Je t'en prie, dit-il, laisse-moi là... Cela me fait plaisir.

Puis souriant :

— Fais ce que je veux... Donne-moi une de tes couvertures et viens me border, comme tu faisais là-bas, dans l'entresort... quand il faisait vilain temps, et que tu mettais tes pauvres habits sur moi, pour me réchauffer et tâcher de faire un peu de bien à mon rhume.

Fanfan, souriant à son tour, tristement cette fois, consentit à faire ce que désirait son ami.

Il prit une de ces couvertures, et, avec deux coussins, installa un lit à Claudinet sur le canapé.

Ils riaient tous les deux de ses petits soins de ménage auxquels ils se livraient...

Puis, ils s'embrassèrent en se disant :

— Bonne nuit...

(A suivre.) **Pierre Decourcelle.**

ANNONCES LÉGALES

Les créanciers de la liquidation judiciaire des sieurs Dumortier et Desrousseaux, négociants à Tourcoing, sont invités à se réunir le 5 Janvier 1901, à 9 heures 3/4, salle des assemblées de créanciers du Tribunal de Commerce de Tourcoing, pour délibérer sur la réalisation des matériel et construction.

52345d

Etude de Me J. RUFFELET, Avocat agréé à Roubaix.

Dissolution de Société

D'un acte sous seings privés en date à Tourcoing du 29 décembre 1900, enregistré à Roubaix (4e b.), le 29 décembre 1900, folio 52, case 1155 par M. le Receveur Halley qui a perçu 9 francs 53 centimes pour droits et décimes.

Ledit acte dépose :

Aux Greffes du Tribunal de Commerce de Tourcoing et de la Justice de Paix du canton Nord-Est de ladite ville, le 5 janvier 1901.

Il appert :

Que Mme veuve FLIPO-DUFOUR propriétaire, demeurant à Tourcoing ;

M. Carlos FLIPO-DESVIGNES ;

M. Cyrille DELTOUR-FLIPO ;

M. Léon FLIPO-FLINOIS,

Tous trois négociants en laines, demeurant à Tourcoing.

Ont dissous de commun accord à compter du 29 décembre 1900, la société de commandite en nom collectif qui existait entre eux sous la raison :

FLIPO-DUFOUR

Qui avait pour objet le négoce des laines, et dont le siège était à Tourcoing, rue de Lille, 143.

Que la liquidation en sera faite par MM. Carlos FLIPO-DESVIGNES et Léon FLIPO-FLINOIS conjointement entre eux.

Pour extrait :

Veuve FLIPO-DUFOUR,
Carlos FLIPO-DESVIGNES,
Cyrille DELTOUR-FLIPO,
Léon FLIPO-FLINOIS.

79152d

Etude de Me J. RUFFELET, Avocat agréé à Roubaix.

Formation de Société

D'un acte sous seings privés en date à Tourcoing du 29 décembre 1900 enregistré à Roubaix (4e b.), le 29 décembre 1900, folio 52, case 1157 par M. le Receveur Halley qui a perçu 128 francs 75 centimes pour droits et décimes.

Ledit acte déposé :

Aux Greffes du Tribunal de Commerce de Tourcoing et de la Justice de Paix du canton Nord-Est de ladite ville, le 5 janvier 1901.

Il appert :

Que M. Carlos FLIPO-DESVIGNES, négociant en laines à Tourcoing ;

Et M. Léon FLIPO-FLINOIS, négociant en laines à Tourcoing,

Ont formé entre eux une société de commerce en nom collectif, ayant pour objet le négoce des laines ;

Que le siège social est fixé à Tourcoing, rue de Lille, n° 143 ;

Que la société est faite pour le terme et espace de seize années qui ont commencé le premier janvier 1901, pour prendre fin le 31 décembre 1916, mais avec faculté pour chacun des associés d'y mettre fin à l'expiration de la quatrième, huitième ou douzième année.

Que la raison et la signature sociales sont :

FLIPO-DUFOUR FILS

Que la signature sociale, la gestion et l'administration de la société appartiennent également à chacun des associés qui peuvent faire seuls toutes opérations rentrant dans l'objet de la société.

Que le siège social est fixé à Tourcoing, rue de Lille, 143.

Que le capital social est fixé à la somme de cinquante mille francs qui seront fournis au fur et à mesure des besoins savoir :

Mainlevée par M. FLIPO-DESVIGNES.

Et moitié par M. FLIPO-FLINOIS.

Pour extrait :

Carlos FLIPO-DESVIGNES,
Léon FLIPO-FLINOIS.

79153d

Etude de Me Aug. DEBŒUF, notaire à Tourcoing.

Cession de part sociale

D'un acte, reçu par Me Auguste DEBŒUF, notaire à Tourcoing, assisté de témoins ; le vingt-sept décembre mil neuf cent, enregistre ;

Il résulte que :

Monsieur Jean Baptiste-Joseph MOULIN PIPART, fabricant de tapis, demeurant à Tourcoing,

A cédé à :

1° Monsieur Albert MOULIN-DELBECQ, fabricant de tapis, demeurant à Paris, avenue de Wagram, n° 158,

Et 2° Monsieur Emile-Joseph MOULIN-VANOVERBECK, fabricant de tapis, demeurant à Tourcoing, ses fils,

Conjointement et indivisément,

Tous ses droits et parts, étant de moitié, dans la société en nom collectif :

MOULIN-PIPART & FILS

dont le siège est à Tourcoing, rue Nationale, n° 155 ayant pour objet la fabrication des tapis en tous genres, constituée entre lesdits Messieurs MOULIN-PIPART, MOULIN DELBECQ et MOULIN-VANOVERBECK pour une durée de onze années qui ont commencé à courir le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, aux termes d'un acte, reçu par Me Auguste DEBŒUF, notaire à Tourcoing, le dix-sept juin mil huit cent quatre vingt-quinze, enregistré déposé et publié, conformément à la loi.

Messieurs MOULIN-DELBECQ & MOULIN-VANOVERBECK ont, à compter du premier juillet mil neuf cent, la pleine et entière propriété et jouissance de la moitié cédée, sous les charges ordinaires et de droit, notamment sous celle de remplir aux lieu et place de Monsieur MOULIN-PIPART et dans la mesure de leur cession, les charges, obligations, clauses et conditions résultant dudit acte de cession et de l'acte de société prérappelé.

Cette cession a été faite moyennant un prix payé comptant.

Par suite de cette cession, Messieurs MOULIN-DELBECQ et MOULIN-VANOVERBECK ont convenu que la raison de commerce et la signature sociale serait :

MOULIN-PIPART FILS

Pour extrait :

Signé : DEBŒUF.

« Deux expéditions dudit » acte de cession ont été dé- » posées le cinq janvier mil » neuf cent un, l'une au » greffe de la Justice de » Paix des cantons Nord et » Nord-Est de Tourcoing et » l'autre au greffe du Tri- » bunal de Commerce de la- » dite ville de Tourcoing.

Pour mention :

79168d Signé : DEBŒUF. »

CABINET DE Me FICQUET

A LOUER

57, rue Fosse-aux-Chênes, Roubaix pour le 1er avril 1901

MAISON D'HABITATION

avec vastes magasins, pouvant servir à tout commerce ou à toute industrie.

79002

Etude de Me Alfred DESMAZIÈRES, avoué à Lille, 5, rue de Puébla.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille

VILLE DE ROUBAIX

Rue d'Isly, 38

MAISON

à usage de commerce

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le **mercredi six février mil neuf cent un,** à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, sise au Palais-de-Justice de ladite ville de Lille, à onze heures précises du matin.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués

DÉSIGNATION

VILLE DE ROUBAIX

Rue d'Isly, 38

UNE MAISON à usage de commerce, ensemble les fonds de bâtiments et cour en dépendant d'une contenance d'après titre de quatre-vingt-dix-huit mètres carrés en comprenant dans la mesure moitié de la rue.

Tenant d'un côté à M. Farvacque, de l'autre côté à M. Simons, dans le fond à Mme veuve Briet et par devant à la rue sur un front de douze mètres.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée : Salle vitrée sur rue avec cuisine pour la cour ; salle à manger se reliant avec la précédente par une cloison et ayant cheminée en marbre et deux armoires ;

Cuisine à marteau avec citerne et deux pompes.

Cave sous partie de la maison.

Cour avec marquise, cabinet d'aisance et trou au charbon.

A l'étage : Chambre ayant trois fenêtres sur rue avec cheminée ; autre chambre ayant une fenêtre sur cour.

Chambre à marteau ayant une fenêtre sur cour ;

Deux chambres mansardées et grenier.

OCCUPATION. — Cette maison est libre d'occupation.

MISE-A-PRIX :

Cinq mille francs, ci. 5.000 fr.

La vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal civil de Lille, le vingt-quatre novembre mil neuf cent, enregistré et signifié.

Entre : 1° M. Flory-Auguste Florin, employé de commerce, demeurant à Roubaix, et 2° Mme Zélie-Henriette Delsaux, sans profession, demeurant à Roubaix, veuve de M. Flory-Henri Florin. Co-intéressés.

Demandeurs. Avant pour avoué Me Alfred DESMAZIÈRES.

Et : M. Emile Dollé, employé des postes et télégraphes, demeurant à Croix, rue Pasteur, 21. « Agissant au nom et en sa qualité de subrogé tuteur de Mlle Marguerite-Zulmée Florin, encore mineure, issue de l'union ayant existé entre Mme Delsaux et M. Florin, susnommés. — Nommé à ces fonctions par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de Paix des cantons Est et Ouest, de Roubaix, le vingt-trois octobre mil neuf cent. Remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et sa mère, Mme Florin-Delsaux, tutrice naturelle et légale.

Défendeur. Défaillant de comparaître.

La vente aura lieu en présence ou lui dûment appelé de M. Ernest Delcourt employé des Postes et Télégraphes, demeurant à Roubaix, rue Ternaux, 14. Agissant en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc de la mineure Marguerite-Zulmée Florin, sus-nommée.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ;

2° A Me Léon POISSONNIER, notaire à Roubaix, rue Nain, 24, commis pour la liquidation ;

3° A Me Alfred DESMAZIÈRES, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de l'Puébla 5.

Ainsi fait et rédigé par l'avoué soussigné à Lille, le 27 décembre 1900.

Signé : A. DESMAZIERES.

Enregistré à Lille, le 4 janvier 1901. Reçu un franc 88 centimes, décimes compris.

79148d. Signé : HENRY.

IMMEUBLES

A VENDRE OU A LOUER

Etude de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, successeur de Me DUTHOIT.

VILLE DE ROUBAIX

Boulevard Gambetta, 79 et 85

DEUX

MAISONS

dont une à usage d'estaminet et l'autre à usage de rentier

A VENDRE

par adjudication publique et volontaire

L'an 1901, le lundi 7 janvier, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges, 25.

L'estaminet est loué à M. Quint, brasseur à Roubaix, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1er octobre 1897, au loyer annuel de 700 fr. outre les contributions et l'assurance.

La maison à usage de rentier est libre d'occupation.

S'adresser pour tous renseignements audit Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges, 25. 78297

Etude de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, rue St-Georges, n° 25.

WATTRELOS, à la Vieille-Place

I. — Rue des Champs

SIX

MAISONS

de journaliers

et 1.722 m, c. de fonds

II. — Ruelle Wanin

DEUX

MAISONS

de journaliers

et 393 mètres c. de fonds

A adjuger publiquement

par suite du décès de M. et Mme Philippe Dumoulin-Houttemane et pour sortir d'indivision.

Le lundi 28 janvier 1901, à 2 heures de relevée, **en l'une des salles de la Mairie de Wattrelos**, par le ministère de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix.

Revenu annuel brut :

Article I . . . . 666 fr.
Article II . . . . 222 fr.

79127

A LOUER

MAISON

DE CAMPAGNE

appelée CHATEAU DE BEAUMONT

Avec environ 6 hectares de jardin et parc, le tout situé à Hem.

S'adresser à Me DEVEY, notaire à Lille, rue de Tenremonde, 5, pour renseignements et conditions.

78428

Etude de Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, 42, rue du Pays.

VILLE DE ROUBAIX

à l'angle des rues de France et des Anges

DIX

MAISONS

dont 3 rue de France, nos 110, 112, 114 et 116 ; 4 rue des Anges, nos 64, 66, 70 et 72, et 3 dans une cour, ayant accès à la rue des Anges par un passage portant sur cette rue le n° 68.

Erigées sur et avec 678 m. c. 62 d. c. de fonds et terrain d'après titres et 643 m. c. d'après cadastre, section H.

A VENDRE

pour sortir d'indivision

et pour en jouir de suite

Revenu annuel 3.428 fr.

Sur la mise-à-prix proposée de 35.000 f.

L'an 1901, le lundi 14 janvier, à 2 heures de l'après-midi, pour commencer à 3 heures précises, en l'étude et par le ministère de Me DUCHANGE.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me DUCHANGE. 78503

Etude de Me POISSONNIER, notaire à Roubaix.

ROUBAIX

Rue d'Antoing, n° 33

GRANDE

PROPRIÉTÉ

à usage de commerce

composée de maison d'habitation avec magasin, autre bâtiment, avec grande et petite porte, écurie et dépendances.

A VENDRE

pour en jouir libre d'occupation le 1er février 1901

Le lundi 7 janvier 1901, à 2 heures, en l'étude, rue Nain, 24.

78295

Etude de Me DEBŒUF, notaire à Tourcoing

TOURCOING

rue St-Jacques, n° 67

et rue Nationale, numéro 42

UNE BELLE

MAISON

de maître

dépendances, grands bureaux nouvellement construits, écurie, remise, dépendances et 1.568 mètres carrés 15 décimètres carrés de fonds, cour et jardin.

Rue St-Jacques, n° 69

et rue Nationale, porte D

UNE AUTRE

MAISON

de maître

VASTES BATIMENTS

de retour, écurie, remise et 1.264 mètres carrés de fonds, cour et jardin.

A VENDRE

par adjudication publique

L'an 1901, le lundi 21 janvier, à deux heures du soir, en l'étude dudit Me DEBŒUF, notaire. 79129

CABINET

DE

ALBERT DESPRETZ

Receveur de Rentes et des Loyers

126, Rue Blanchemaille, 126

ROUBAIX

Achats — Ventes et locations d'immeubles — Rédactions de baux.

Assurances

Vie, Incendie, Accidents

64636

Etude de Me Alfred MERCIER, notaire à Wignehies, successeur de Me BASTIEN.

VILLE DE FOURMIES

ADJUDICATION

publique et volontaire

DE : UNE

FILATURE

de Laines Peignées

AVEC RETORDAGE

En la mairie de Fourmies, le Jeudi 10 Janvier 1901, à deux heures,

A la requête des liquidateurs de la société DELLOUE et PAILLET.

DÉSIGNATION

UNE FILATURE de laines peignées avec retordage, située à Fourmies, connue sous le nom de : FILATURE DU MARIS, composée de deux bâtiments principaux, dont l'un à deux étages et l'autre un rez-de-chaussée seulement et celliers ; deux magasins, dont l'un à deux étages et l'autre élevé sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, bureaux, loge de concierge, menuiserie, forge, logements élevés sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, écuries, remises, hangar, terrain en cour, jardin et pâture.

Le matériel presque neuf, en bon état d'entretien, comprend notamment :

Machine à vapeur 240 chevaux ; Préparation ; treize rendeurs, formant ensemble 7480 broches ; préparation de retordage ; retordage de 900 broches et une quantité de pièces de rechange dont un état détaillé est déposé en l'étude et au bureau de la filature.

Le terrain total est d'une contenance de 1 hectare 74 ares 42 centiares.

L'adjudicataire devra reprendre les produits d'alimentation et les pièces de rechange dont un état détaillé est aussi déposé en l'étude et au bureau de la filature pour..... **10.534 fr. 20**

Il aura la faculté de reprendre du matériel pouvant servir dont un état est également déposé en l'étude et au bureau de la filature ; ce matériel est divisé en trois lots ; chacun des lots est indivisible ; ils s'élèvent ensemble à..... **3.756 fr. 25**

L'établissement comprend de grandes salles disponibles, munies de transmission, d'installations de chauffage à la vapeur et d'éclairage électrique pouvant permettre l'adjonction d'un matériel.

Mise-à-prix : 75.000 fr.

S'adresser pour visiter, au bureau de la Filature. 78883

H. WILMOT

40, r. Pauvrée, Roubaix

PRÊTS SUR HYPOTHEQUES

Achats, Ventes de Propriétés

LOCATIONS D'IMMEUBLES

74420

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

COMPTOIR DES TRANSACTIONS

FICQUET

39, boulevard Gambetta, Roubaix.

70316

Ch. DUTHY

Greffier de Justice-de-Paix

RECEVEUR DE LOYERS

75, rue d'Inkermann, Roubaix

ASSURANCES

77271

USINE A vendre, entre Lille et Roubaix, une belle usine et maison d'habitation nouvellement construites. Machine à vapeur de 45 chevaux installée et générateur, 5.000 mètres de terrain. Excellentes conditions. Ecrire D. V. bureau du journal. 78956

EMILE DESBARBIEUX

receveur de loyers

46, rue de la Gare, 46, Roubaix

A LOUER, à usage de déballage, 22, Grande-Rue et 34 même rue, à prendre de suite.

A LOUER : 44, rue Fosse-aux-Chênes, très belle maison.

Rue de la Gare, 53, bureau situé au 1er étage.

Rue de la Gare, 85, 1er étage.

Rue de la Gare, 46, 1er et 2e étage, eau, gaz et électricité.

Rue du Curoir, 57.

Grande-Rue, 68.

Rue du Nord, 4, très belle maison avec grande porte, écurie et remise.

Rue de l'Espérance, 73, maison avec grande porte.

Rue Pellart, 75, bail à reprendre.

Rue Richard Lenoir, 13, à louer 1.200 fr. plus contributions.

Rue Gay-Lussac, 44, près le Sacré-Cœur.

Boulevard de Strasbourg, 433.

Rue St-Louis, 68.

Prêt de premières hypothèques sont offerts aux personnes disposant de capitaux.

A vendre pour 17.000 fr. plus frais, très belle maison, située rue de l'Amiral-Courbet, à Roubaix, près le boulevard de la République.

A vendre, Grande-Rue, terrain d'une contenance de 600 m. c. environ. 62430

APPARTEMENT OU MAISON

On désire trouver, pour le 1er février, appartement ou maison de loyer moyen, pas trop loin du centre. Ecrire F. B. L. 242, bureau du journal, en donnant conditions. 78906

MAISON A vendre pour cause de départ, avec jardin de 480 mètres carrés, près la gare de Croix. Prix 2.500 fr. Belle occasion. S'ad. 21, rue de Thionville, à Croix. 79150

A LOUER belle maison, loyer 30 fr. S'ad. 64, rue de Tunis, Roubaix. 79474.1

MAISON à louer, rue Blanchecochère, magasin et dépendance. S'adr. chez MM. Lecomte-Dubar, marchands de chicorée, Mouvaux. 79169

MAISON On demande à louer pour le 1er mars dans les environs de la Place ou de la gare de Roubaix une maison avec jardin autant que possible dans les prix de 1200 fr. environ. Ecrire M. H. M. bureau du journal. 79167

MAGASINS A louer **magasins** bien éclairés, 45, 75 et 140 mètres carrés. S'ad. rue du Nouveau Monde, 63, Roubaix. 79134

ON DESIRE S'ENTENDRE

avec débitant de la place de Wattrelos ou rue Carnot qui voudrait louer sa vitrine pour commerce spécial, prix selon aisance avec 1 mét. profondeur. Ecrire A. X. U. bureau du journal. 79057

A LOUER rez-de-chaussée composé d'un magasin, salle à manger, cuisine, arrière-cuisine, 3 chambres. Mobilier d'estaminet et cuisinière d'occasion à vendre. S'ad. rue du Grand-Chemin, 60, Roubaix. 79151d

Appartements & chambres

A LOUER

ublicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt-cinq centimes ; six jours : soixante centimes ; quinze jours : deux francs quinze centimes ; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix », soir et matin.

Ch. garnies, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing.
Bel appart. rue de la Gare, 12.
Chambre garnie, Grande-Rue, 401.
Rez-de-ch. garni, rue des Arts, 462.
Ch. garnies, rue du Curoir, 50.
Rez-de-ch. garni, rue de Laval, 38.
Ch. garnie à louer, 7, rue Neuve.
Ch. garnies, rue du Trichon, 70.
Ch. garnie, rue Thiers, 36.
App. garni ou non, 128, r. de la Gare.

ENSEIGNEMENT

TRADUCTIONS Une personne de toute honorabilité, possédant parfaitement la langue anglaise, ayant habité l'Angleterre pendant plusieurs années, s'offre à faire des traductions de lettres commerciales, de documents, etc., etc. Prétentions modestes. Discrétion assurée. Prendre adresse aux bureaux du journal, soit à Roubaix, soit à Tourcoing. 79138

LEÇONS D'ANGLAIS Personne sérieuse expérimentée et ayant 4 ans de séjour en Angleterre désire donner à domicile des leçons d'anglais ou de français, se chargerait d'accompagner jeunes filles ou enfants. Ecr. A.M.S. bureau du journal. 79147

LEÇONS DE PIANO solfège et anglais, par demoiselle diplômée. Prix modéré. S'ad. 43, rue de l'Industrie, Roubaix. 78459

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

AVIS

Ne pas adresser les lettres en réponse aux annonces au DIRECTEUR DU JOURNAL, mais bien aux initiales indiquées dans l'annonce. Exemple : F. S. 46, bureau du *Journal de Roubaix* annonce n° 46. Les lettres sont remises ou réexpédiées fermées à l'intéressé. Les lettres remises directement au bureau du journal doivent être déposées dans la boîte. L'administration ou journal n'ouvrant pas les lettres adressées à des initiales ne peut répondre des timbres-poste ou documents quelconques qui s'y trouvent joints.

Pour toute annonce portant la mention : *Prendre l'adresse au bureau du journal*, il est indispensable en demandant cette adresse d'indiquer le numéro de l